N°012/ATS/ONSPA/2025

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ECONOMIE MARITIME

OFFICE NATIONAL DE CONTROLE SANITAIRE DES PRODUITS DE LA PECHE ET DE

AGREMENT TECHNIQUE ET SANITAIRE DE L'ETABLISSEMENT DE TRAITEMENT

N°182/E/ONSPA/MPEM/2023

L’Office National de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche
et de l ’Aquaculture en application des arrêtés suivants:

-Arrêté A/2019/6264/MPEM/CAB fixant les règles sanitaires
régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche et de l’aquaculture.

Attribue l’agrément technique et sanitaire :

N° : 182/E/ONSPA/MPEM/2023

à l'Etablissement : KANG FISH

Adresse : KAMSAR/C.KAMSAR

Nature de(s) produits : POISSON CONGELE

Marché de destination : LOCAL-REGIONAL-ASIE

Valable du 01 janvier au 31 décembre 2025

Cet agrément n est ni cessible, ni transférable et peut être suspendu ou
annulé en cas de non respect de la Réglementation en vigueur.

Fait à Conakry, le 07 mars

DIRECTEUR GÉNÉRAL

MAMADOU BANO DIALLO